

● (1710)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement rappeler qu'une motion semblable a été présentée l'an dernier par le député et qu'à la suite de l'étude qu'en a faite le comité permanent des prévisions budgétaires en général, auquel la Chambre avait renvoyé cette motion après l'avoir adoptée, le gouvernement a présenté le bill C-52 qui sera étudié en temps voulu. Je pense que certains problèmes et certaines suggestions présentées par le député seront examinées en détail et peut-être même dans le cadre d'une mesure législative, et cette question pourrait prendre forme de loi ultérieurement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour retirer la motion.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de retirer sa motion?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'ordinaire, à ce moment-ci, on suggère de déclarer qu'il est 6 heures et je suppose qu'on est sur le point de le faire et que ce sera probablement accepté encore une fois. Je rappelle simplement que nous avons convenu à trois ou quatre reprises durant la présente session qu'il en soit ainsi, mais ce faisant, nous dépensons les 40 heures réservées aux mesures d'initiatives parlementaires les lundi et mardi. Je suggérerais donc, puisque nous allons peut-être suspendre la séance à 5 h 15, que l'heure d'aujourd'hui ne soit pas considérée comme la vingt-neuvième heure aux termes de l'article du Règlement qui prévoit l'heure réservée aux initiatives parlementaires, les lundi et mardi. Des discussions ont eu lieu à ce sujet et je crois, monsieur l'Orateur, que la Chambre y consent.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la proposition du député. Consentent-ils à l'unanimité à ce que cette heure ne soit pas comptée dans les 40 heures accordées à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. Reid: Il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous déclarions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 15).

Pétro-Canada—Loi

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je dois remplir probablement l'une des tâches les plus pénibles que j'aie entreprises depuis ma venue à la Chambre des communes, celle de dire que l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a échoué et qu'il mène l'ensemble des Canadiens à la catastrophe. C'est bien regrettable.

Nous ne faisons pas ces déclarations aujourd'hui afin de pouvoir dire un jour: «Nous vous l'avions bien dit»; non, alors, il sera trop tard. Nous disons maintenant aux Canadiens exactement ce qui se produit; au lieu de leur dire un jour: «Nous vous l'avions bien dit», nous leur disons maintenant: «Nous vous le disons maintenant.»

On a posé le problème il y a déjà quelque temps. L'affrontement n'était pas nécessaire qui s'est produit entre l'industrie—et ici j'entends tous les secteurs de l'industrie du pétrole—et les provinces productrices soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, et le gouvernement fédéral. C'eût été moins grave s'il avait été circonscrit à ce niveau, ce qui n'est pas le cas. Il s'est maintenant répercuté sur un grand nombre de Canadiens. Dommage qu'on n'ait pas procédé dans un esprit de consultation plutôt que d'affrontement. Avec plus de consultation, qui sait si nous serions maintenant saisis du bill à l'étude?

J'en rejette l'entière responsabilité sur le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car il est en mesure de remédier à la situation. J'aimerais consigner au compte rendu une question et sa réponse, publiées à la page 6794 du hansard du 21 septembre 1973. J'avais posé une question au ministre au sujet de ses transactions avec l'Alberta. La voici:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la lettre au premier ministre Lougheed de l'Alberta, déposée à la Chambre le 10 mars 1972 par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, laquelle disait entre autres, «il est d'importance primordiale que les relations entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne la politique énergétique soient fondées sur la coopération et la collaboration», j'aimerais demander au ministre pourquoi cette assurance n'a pas été honorée.

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, en réponse au député, je dirais qu'étant donné le temps limité de cette prise de décision, elle a été honorée du mieux possible. Surtout à l'égard de la décision de l'Office national de l'énergie du 12 septembre concernant l'exportation de pétrole aux États-Unis, nous n'avons réellement eu que du jour au lendemain pour prendre cette décision. Nous l'avons discutée avec le ministre albertain, qui était ici à Ottawa le lendemain, immédiatement après la décision du cabinet.